



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1999/15
27 mai 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 4009e séance du Conseil de sécurité, tenue le 27 mai 1999, au sujet de la question intitulée "La situation au Moyen-Orient", le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Concernant la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

'Comme on le sait, il est indiqué au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/1999/575) qu'en dépit du calme régnant actuellement dans le secteur Israël-Syrie, "la situation au Moyen-Orient demeure potentiellement dangereuse et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient". Cette déclaration du Secrétaire général reflète le point de vue du Conseil de sécurité.'
